



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21.10.2024

1. Cimetière : durée, tarifs, superficie et volume des concessions

Le Conseil Municipal décide de proposer :

- Pour les concessions situées dans l'espace cinéraire et plus précisément les cases au columbarium :
 - Concession temporaire d'une durée de 15 ans pour une case d'un volume de 0,0322 m³ (40 cm de profondeur, 23 cm de largeur et 35 cm de hauteur) au tarif de 400 €
- Pour les concessions au sein du cimetière hors espace cinéraire :
 - Concession temporaire d'une durée de 15 ans dite « tombe simple » pour un emplacement de 1 m de large et 2 m de long soit 2 m² au tarif de 80 €
 - Concession temporaire d'une durée de 15 ans dite « tombe double » pour un emplacement de 1,80m de large et 2 m de long soit 3,60 m² au tarif de 160 €
 - Concession temporaire d'une durée de 15 ans dite « tombe triple » pour un emplacement de 2,70m de large et 2 m de long soit 5,40 m² au tarif de 240 €.

2. FINANCES : crédit Relais

Le Conseil Municipal décide de contracter un prêt relais de 350 000€ auprès du Crédit Mutuel afin d'honorer le solde des factures relatives aux travaux énergétiques et thermiques du bâtiment école/périscolaire/logements :

- Durée de 2 ans au taux fixe de 3,6% et un montant de Commission et frais de 350€ payable au déblocage des fonds
- Remboursement anticipé à tout moment sans préavis ni pénalités.

3. SPA Mulhouse-Haute Alsace : contrat triennal fourrière

Le Conseil Municipal a décidé de reconduire le contrat de prestations de services « fourrière » avec la SPA de Mulhouse-Haute Alsace pour les 3 années à venir soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027.

4. Implantation d'un pylône pour téléphonie mobile :

La commune a été sollicitée par SFR et FREE Mobile dans le cadre d'implantations de pylônes.

Le Conseil Municipal accepte l'installation d'un pylône mais émet une réserve sur l'implantation des 2 pylônes : SFR souhaitant l'installer au-dessus du plateau sportif sur une parcelle où les équipements d'intérêt collectif et leurs annexes sont expressément autorisés et FREE préférant un terrain situé en zone agricole au-dessus de la ferme Prim'vert afin de privilégier la couverture du village voisin.

Afin d'éviter cette forte proximité, le Conseil Municipal préconise la mutualisation du pylône et reste conscient que les instructions d'urbanisme pour des équipements d'intérêt collectif peuvent être ardues en cas de désaccord.


5. Urbanisme

Déclaration préalable :

- CORRAL Anthony : réfection de la peinture de la façade de la maison au 11 rue de la Fontaine.
- WILEHLM Hubert : construction d'une piscine au 4 rue de l'église.
- Earl Élevage du Neuhof : pose de panneaux photovoltaïques à la ferme du Neuhof.

Permis de construire :

- MARONNEAU Vincent et Morgane : construction d'une maison individuelle au 4 rue des Églantines.

 N'oubliez d'installer l'application **Panneau Pocket** (simple et gratuite) sur vos téléphones portables. Vous pourrez ainsi être informé : des travaux sur voirie impliquant des fermetures de routes et/ou déviations, des fêtes et événements du village, des alertes météo, des coupures sur réseaux, des objets trouvés, des modifications horaires de permanence de la mairie, etc...